

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 AVRIL 2013 à 18 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier,
Maire

A été convoqué le : 18 AVRIL 2013

PRESENTS: I MARCELLIN-P LE PAPE-V DACHEUX-L FOUSSAT
JM RAYMOND-N ALIBERT-A DAZON-JP RIZZON-M COMBIN

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : DEMANDE SUBVENTION DETR 2013 EXTENSION ECOLE

- Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013 le maire indique aux conseillers municipaux que le projet d'extension du groupe scolaire pourrait faire l'objet d'une aide financière. autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Préfecture afin d'obtenir la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013.

PLAN DE FINANCEMENT : 149 600 € part communale
42 100 € subvention du Conseil Général
Reste à financer 107 500 € qui seront financés par la commune

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Préfecture afin d'obtenir la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : CESSION CAVEAU COMMUNAL AU SOUVENIR FRANCAIS
--

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la restructuration du cimetière communal est maintenant terminée. Un caveau a été dédié aux soldats « Morts pour la France » Nous avons eu contact avec le Comité du SOUVENIR FRANÇAIS de Bagnols sur Cèze qui souhaiterait prendre à leur charge le caveau, de façon à célébrer leur mémoire. Le comité prendra l'entretien du caveau à sa charge. Cette « donation » sera à perpétuité.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte la demande du Comité du Souvenir Français.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention :0

QUESTION N°3 : ACHATS DIVERS

Le Maire dépose sur le bureau différents devis correspondant aux matériels que nous devons acquérir cette année :

- table pique nique
- un groupe électrogène
- des barrières de sécurité pivotantes
- défibrillateur
- lot de chaises
- mobilier scolaire
- portique
- vitrine
- abri pour école
- distributeurs de sachets hygiène canine
- abri jardin

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

D'acquérir une table pique-nique pour un montant de 864.00 € HT à la société ACS

D'acquérir un groupe électrogène pour un montant de 4123.10 € HT à la société GESN.

D'acquérir des barrières de sécurité pivotantes pour aménagement extérieur du parking du centre socio-culturel pour un montant de 1405 € HT.

D'acquérir un défibrillateur pour un montant de 1729 € HT à la société Cardio secours.

D'acquérir un lot de chaises pour l'école pour un montant de 124.00 € HT à la société CAMIF collectivités.

D'acquérir des meubles scolaires : meuble 30 cases et un tableau métal pour un montant de 331.10 € TTC à la société LACOSTE.

D'acquérir un portique pour le parking de l'église pour un montant de 849 HT à la société DMC.

D'acquérir une vitrine d'affichage pour l'entrée de l'école pour la somme de 389 € HT à la société DMC.

D'acquérir un abri pour l'entrée de l'école. pour la somme de 3589 € HT.

D'acquérir des bornes de propreté hygiène canine pour un montant de 376 € HT A la société CHALLENGER.

D'acquérir un abri de jardin pour les jardins familiaux pour un montant de 799.00 HT.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 : TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis correspondants aux différents travaux qui sont prévus de réaliser.

- agencement d'un meuble pour la salle du conseil
- traçage parking abords salle des fêtes

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

De réaliser l'agencement d'un meuble de rangement pour la salle du conseil pour un montant de 3649.01 € HT à la société CHIARAMONTE.

De réaliser un traçage pour le parking des abords de la salle des fêtes pour un montant de 703.13 € HT à la société CMR.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 NUMEROTATION ET DENOMINATION DES RUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des voies nommées de la commune.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

D'adopter cette nouvelle numérotation et la nomination des rues pour pouvoir l'officialiser aux instances.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 MISSION CONTROLE EXTENSION ECOLE

Dans le cadre de l'opération extension groupe scolaire il y a lieu de faire intervenir un cabinet de mission de contrôle comme la loi nous l'oblige.
Après étude des devis

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- confier la mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de l'école à la société APAVE pour un montant HT de :3950 € HT.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 DEVIS EXTENSION CANTINE

A la prochaine rentrée scolaire, l'effectif des élèves est en augmentation, il convient donc d'adapter les locaux en fonction. Il est nécessaire d'agrandir la cantine. Des devis ont été reçus en mairie, après délibération

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- l'acquisition d'un bungalow d'occasion de 18.25 m2 conforme aux normes pour un montant du devis HT : 5 950 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 8 TRAVAUX ENFOUISSEMENT RESEAUX ECLAIRAGE
PUBLIC ET France TELECOM**

Dans le cadre du déplacement du poste électrique, il est prévu des travaux de mise en discrétion d'une partie du réseau France Télécom pour un montant de 13 948.9 € HT et de la partie Eclairage public pour un montant de 20 501.15 € HT. Le maire rappelle qu'une demande de subvention a été adressée au Syndicat d'Electrification. Après étude des devis :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : confier les travaux à l'entreprise COFELY INEO pour les montants cités ci-dessus. Le montant des travaux sera pris sur le budget communal en section de fonctionnement.

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 9 MISE EN PLACE DE CANIVEAUX AVENUE DU
MISTRAL (ROND POINT SUD)**

Il est prévu de procéder à la mise en place de caniveaux à l'avenue du Mistral au niveau du rond point sud. Lors de fortes pluies, cette zone se trouve submergée.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : confier les travaux à l'entreprise ANGLEZAN située à Vénéjan montant du devis TTC 1 792.27 €.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 10 CREATION PUISARD POUR POMPAGE

Il est prévu de réaliser un puisard pour pompage a l'entrée du lotissement pour améliorer le système de rejet.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : confier les travaux à l'entreprise ANGLEZAN située à Vénéjan montant du devis TTC 7 339.09 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 11 SUBVENTIONS COMMUNALES 2013

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau le tableau du calcul des subventions que la mairie verse chaque année à toutes les associations du village. Après discussion.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

D'autoriser le Monsieur le Maire à verser les sommes suivantes :

AMICALE LAIQUE	1 183 €
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	710 €
TENNIS CLUB	759 €
ASESPC	751 €
CLUB BEL AUTOMNE	842 €
GPEAV	621€
STE CHASSE ST HUBERT	833€

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 12 ACQUISITION PARCELLE SITE ST PIERRE

La commune lance le projet de réhabilitation du site St Pierre. Afin de mener à bien ce projet la commune doit acquérir les parcelles comprises dans le périmètre du site. Des consultations ont été lancées auprès des propriétaires concernés. A ce jour nous avons reçu une réponse. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée A 128.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : Acquérir la parcelle cadastrée A 128 appartenant à Monsieur CHARAVET Dominique. Montant de l'acquisition : l'euro symbolique et autorise M le Maire à signer tous les document.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 13 APPROBATION REVISION SIMPLIFIEE DU PLU POUR REALISATION D UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AUX BROTTEAUX

La Révision Simplifiée n° 4 du PLU de St Etienne des Sorts a pour objet la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu dit « Les Brotteaux »

Il s'agit d'un projet d'intérêt général particulièrement important pour la commune.

Dans sa conclusion, le Commissaire Enquêteur donne **un avis favorable** à cette révision simplifiée.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : approuve la révision simplifiée du PLU telle qu'elle figure dans le dossier annexé.

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N° 1 VIREMENTS DE CREDITS

Concerne le budget communal : rétrocession concession cimetièrre

6155	011			<i>Charges à caractère général</i>	- 800 €
------	-----	--	--	------------------------------------	----------------

6718	67			<i>Charges exceptionnelles</i>	+ 800 €
------	----	--	--	--------------------------------	----------------

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : accepte le virement de crédits

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N° 2 REFECTION DE LA VOIRIE APRES PASSAGE DES RESEAUX MAISON DROUOT

Le chantier de la maison Drouot étant terminé, il convient de procéder à la réfection de la voirie. Après avoir pris connaissance du devis,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : de confier les travaux à l'entreprise ANGLEZAN de Vénéjan. Montant des travaux TTC 6 114 € HT

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N° 3 Mise en place petits matériels Maison Drouot

Pour améliorer l'aménagement intérieur des locaux de la maison Drouot, la Mairie a décidé l'achat de divers petits matériels (plaques chauffantes, aménagement placards, plan de travail et meubles sous vasque pour un montant de 1852.37 € HT.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte le devis pour un montant de 1852 € HT par la société CHIARAMONTE.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N° 4 Achat nouvelle pompe jardins communaux

Suite à un problème de dysfonctionnement, la pompe des jardins communaux a grillé. Des devis ont été faits pour un montant de 339.24 € HT.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte de changer la pompe pour un montant de 339.24 € HT.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION DIVERSE N° 5 Trajets séances piscine pour l'école

La commune décide de financer les trajets en bus pour les 6 séances de piscine pour l'école pour l'année scolaire 2013-2014 pour un montant de 195 € le trajet pour un bus de 59 places.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

De financer les trajets.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 19 h 15.

SIGNATURES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE